Messieurs / Les Deputez de sa Ma.te ayantz esté pres de vous qui s'est passé et traicté par vous pourront rendre ample et specyeulx comptes / Nous avons receu a grande faveur et honneur l'ouverture du moyen de quoy nous sommes tres obligez a sa Ma.te de tout nre pouvoir / Et nous avons tousjours par cy devant entendu et veu qu'avons a son tres humble service / Aussy est ce aussy l'estat et mesme ite de nos pays / Et quand les dont les vous pourront faire ample recit / nous demeurons ferme et pour une peine a sa Ma.te et a vous aultres Messieurs l'union tousjours pour recommande et au temperer tant que possible sera des faveurs d'icelle / Et que vous regard prendrez de nous part et aurez pour bien et avyrenabel / et mesme trouverez en nous mam. unies sa Ma.te a fin qu'elle ait pour avyrenabel en toute tout par / Comme s'embesaemment a ce que luy peuse de sa avyrenabilymement entendre et consentir aux aultres poincts que l'ay pour esgard / Les autres / Au bouche d'icelle de nre part / ont receu vous supplieu tres affectueusement / Vous asseurant que tant s'en faict que je voudroys consentir a chose qui peut tourner au preiudice de ce reputation et grandeur de sa Ma.te que mesme je tiendray a tres grande faveur / d'y faire estime receu qui par vous moyens possibles / desirerait de tout son pouvoir en bien attrecau et avyrandu / Et a ceu vous vous pouvez asseurer Messieurs / que toutes et quantes fois que sa Ma.te me commandera de son commandement je m'y employeray tres volontiers comme aussy en obeyrai pregt a vous faire tout service d'aussy a bon pouvoir / que vous prestant mes tres affectueuses recommandations a vos bonnes graces / Je prie dieu vous donne.

Vostre bien affectionne serviteur

Gantz de Wyngh

Escrit en Lyssante / Hiuerd le vie et conyme / Et rempt a Middebourg / Ce XXV.e Jour de Juiecet. 1576.

41

National Archives London
State Papers 70/139: 739
http://www.inghist.nl/Onderzoek/Projecten/WVO/brief/7928